



Construction d'une maison à étage en voisinage

Par **louvette**, le **17/03/2012** à **17:57**

Bonjour,

Notre voisin a vendu une partie de son terrain. L'acquéreur va construire une maison à étage et aura donc un vis à vis dans notre jardin.

En as t'il le droit? A t-il des conditions à respecter? Si oui lesquelles?

Dans l'attente de votre réponse et vous en remerciant avance.

Salutations.

Par **amajuris**, le **18/03/2012** à **18:34**

bjr,

si cet acquéreur obtient un permis de construire cela signifie qu'en principe il respecte les règles d'urbanisme.

vous pouvez vous renseigner après du service d'urbanisme de votre commune pour connaître les règles applicables.

cdt.

Par **louvette**, le **19/03/2012** à **18:12**

Merci à tous pour vos réponses.

Bon printemps!

cdt.